

Département

COMMUNE D'AIGUILLON

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 07 JUILLET 2026

Nombre de
membres du
conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part
à la réunion : 22

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, dans la salle Louis Jamet, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Date de
convocation :
30 juin 2026

Étaient présents : 22

MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Henri NEBLE, Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Daniel GRISEY, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPEDEVILLE, Marie BAY, Martine CHASSAGNE, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Ahmed ABBASSI, Nicolas PIAZZON, Alain LAFON, Nicole MOSCHION, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULMONDE, Frédéric SACRÉ

Objet de la
délibération :
RESSOURCES
HUMAINES
-
Suppression -
création de
postes

Étaient absents : 5

Lise ROSSET, Cidalia BARRADAS VALERIO, Andreia FRANCO, Eric LE MOINE, Catherine LARRIEU

Pouvoirs de vote : 4

Lise ROSSET à Michèle BEUTON
Andreia FRANCO à Luz-Victoria MELÔN
Eric LE MOINE à Nicole MOSCHION
Catherine LARRIEU à Alain LAFON

Secrétaire de séance : Martine CHASSAGNE

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25/06/2026,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

Compte tenu des départs en retraite et des avancements de grade de certains agents, il convient de supprimer et de créer les emplois correspondants :

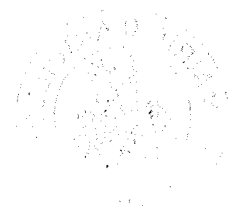
Grade à supprimer	Quotité de travail	Motif de la suppression
Adjoint technique	Temps complet	Retraite au 01/11/2025
Adjoint technique principal 2eme classe	Temps complet	Retraite au 01/03/2026
Technicien	Temps complet	Retraite au 01/04/2026

Grade à créer	Quotité de travail	Motif de la création
Auxiliaire de puériculture de classe supérieur	Temps complet	Avancement de grade
Rédacteur	Temps complet	Réaffectation titulaire
Rédacteur principal de 1ere classe	Temps complet	Avancement de grade
Rédacteur principal 2ème classe	Temps complet	Avancement de grade
Technicien principal 1ere classe	Temps complet	Avancement de grade

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 07/07/2026.

AR Prefecture

047-214700049-20260707-2026_67-DE
Reçu le 17/07/2026



*Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

- ADOPTE les propositions de Monsieur le Maire,
- ADOPTE le tableau des emplois ainsi proposé joint en annexe,
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Ces décisions prendront effet au 07/07/2026.

Le Maire,
Christon GIRARDI



La secrétaire de séance,
Martine CHASSAGNE

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Martine Chassagne, the secretary of the meeting.

Tableau des effectifs - 07/07/2026

Grades ou emplois	Catégories	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires	TOTAL
Emplois fonctionnels		17	0	17	7	7	14
<u>Filière administrative</u>							
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	0	2	1	0	1
Rédacteur	B	7	0	7	3	4	7
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	0	2	1	0	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	1	0	0	0
Attaché territorial	A	2	0	2	0	2	2
Attaché principal	A	2	0	2	1	1	2
<u>Filière technique</u>		28	0	28	22,8	3	25,8
Adjoint technique	C	12	0	12	10,8	1	11,8
Adjoint technique principal 2ème classe	C	5	0	5	4	1	5
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	0	2	1	1	2
Agent de maîtrise	C	2	0	2	2	0	2
Agent de maîtrise principal	C	3	0	3	2	0	2
Technicien	B	1	0	1	1	0	1
Technicien principal 1ère classe	B	2	0	2	1	0	1
Ingénieur	A	1	0	1	1	0	1
<u>Filière sociale</u>		3	0,94	3,94	3	1	4
Agent social	C	1	0,94	1,94	1	1	2
Agent social principal 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
ASEM principal 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
<u>Filière médico-sociale</u>		6	0	6	2	3	5
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	3	0	3	1	2	3

AR Prefecture

047-214700049-20260707-2026_67-DE
Reçu le 17/07/2026

Auxiliaire de puériculture classe supérieure	B	2	0	2	1	0	1
ISGS - Infirmier en soins généraux	A	1	0	1	0	1	1
Filière sportive		1	0	1	1	0	1
Opérateur des APS	C	1	0	1	1	0	1
Filière culturelle		2	0	2	1,8	0	1,8
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1	1	0	1
Assistant de conservation principal 1ère cla	B	1	0	1	0,8	0	0,8
Filière animation		10	2,4	12,62	9,8	2,62	12,42
Adjoint d'animation	C	8	2,4	10,4	8	2,4	10,4
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	0,22	1,22	1	0,22	1,22
Adjoint d'animation principal 1ere classe	C	1	0	1	0,8	0	0,8
Filière police municipale		2	0	2	2	0	2
Gardien-brigadier	C	1	0	1	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL		69	3,34	72,56	49,4	16,62	66,02